

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la culture et de la  
communication  
Direction générale des patrimoines  
Service interministériel des Archives de  
France

**Note d'information DGP/SIAF/2015/002 du 4 février 2015  
relative au traitement des archives numériques d'architectes**

Le directeur chargé des Archives de France

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des services des Archives nationales  
Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets de région  
et de Mesdames et Messieurs les préfets de département  
Mesdames et Messieurs les responsables des services d'archives communales  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les maires  
Mesdames et Messieurs les responsables des services d'archives régionales  
sous couvert de Mesdames et Messieurs les présidents de région

En 2013-2014, la Cité de l'architecture et du patrimoine (Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle) et la société PASS Technologie ont bénéficié d'une subvention du Service interministériel des archives de France pour mener une recherche sur les fichiers numériques « techniques » (plans) d'un fonds d'archives d'architecte : celui de l'architecte Adrien Fainsilber. Cette recherche visait à définir une chaîne de traitement complète pour ce fonds précis (caractérisé par le logiciel Arc+ que l'agence avait choisi à la fin des années 1980) et pour les outils documentaires du Centre d'archives. Toutefois, les réponses proposées aux problématiques soulevées dans ce cas précis peuvent être étendues à tout fonds comportant des fichiers numériques de dessin assisté par ordinateur. Il a donc paru utile de diffuser à l'ensemble du réseau des Archives de France les conclusions de cette étude.

Le rapport complet et la présentation synthétique de l'étude comprennent donc des préconisations sur les formats, la structure interne et le traitement des

fichiers d'Arc+, la gestion et la description des dossiers et une évaluation du temps de traitement. Une première conclusion est que l'on ne peut se contenter de conserver les fichiers d'origine. Une triple conservation est donc proposée : dans le format originel, dans un format de consultation offrant une représentation vectorielle du contenu (PDF/A-2) et enfin dans un format permettant une réutilisation du contenu (DXF 2013 et/ou DWG). Le choix des formats PDF/A-2 et DXF est généralisable pour la majorité de la production des années 1980 et 1990 (à partir des années 2000 en revanche, la 3 D et la maquette numérique du bâtiment prennent une part plus ou moins importante dans la production des agences et ajoutent une autre échelle de complexité non couverte par cette étude). Dans tous les cas, l'analyse des formats présents dans un fonds est toujours un préalable indispensable à leur traitement archivistique. L'identification des formats peut se faire à partir de la base PRONOM (<http://apps.nationalarchives.gov.uk/PRONOM/Default.aspx>). Les fichiers convertis doivent ensuite faire l'objet d'une vérification. Pour PDF, on s'est servi de l'outil de validation Facile, développé par le CINES (<http://facile.cines.fr/>) et l'outil Jhove (projet libre sur lequel est basé Facile ; <http://sourceforge.net/projects/jhove/>) a également été exploré. Pour DXF, aucun outil de validation n'a été identifié au cours de l'étude. Les tests menés ont enfin permis d'évaluer un temps de traitement complet (sélection, conversion et description des fichiers) de 190 jours, soit près de dix mois à temps plein. Ce temps n'inclut pas les réflexions préalables au classement et le traitement considéré ne porte que sur les fichiers considérés comme indispensables (10% des fichiers du fonds qui en comprend environ 182 000), les autres fichiers étant des doublons ou des éléments repris dans des présentations.

Nous espérons que cette étude répondra aux nombreuses questions qui nous parviennent sur un domaine qui reste encore trop peu exploré.

Le directeur, chargé des Archives de France

Hervé LEMOINE